



Monsieur le Président,

Ce CSAL nous propose de voter sur un seul dossier, celui du plan local de formation professionnelle 2025. Ce qui nous alerte sur le fait qu'il ne faudrait pas que notre instance ne soit plus un lieu de concertation mais principalement d'information, même si l'information des élus est nécessaire sur les points prévus à l'ordre du jour.

Vous nous présentez les suppressions d'emploi comme chaque année.

Mais, cette année, avec une nouveauté de taille : les élus sont seulement informés des suppressions d'emplois, l'administration ne leur demande plus leur avis par un vote !

D'autant plus que cette année 2025 devait être une année blanche en termes de suppression d'emploi !

L'UNSA DGFiP continue de dénoncer ces suppressions d'emplois qui n'ont qu'une visée budgétaire sans tenir compte des besoins humains de notre administration pour remplir ses nombreuses missions de service public.

La DGFiP pour compenser la baisse des effectifs, s'est lancée dans la réorganisation de ses services (NRP, fusion de services, transfert de missions vers des pôles de compétence...) mais aussi dans de nouvelles organisations de travail avec une automatisation accrue des tâches et un recours accentué à l'intelligence artificielle

Tous ces changements ont été imposés sans véritable dialogue social. Et la DGFiP s'étonne du mal être des agents ?

Car ce sont bien les agents qui subissent de plein fouet ces suppressions d'emplois ! D'abord ceux dont le poste est supprimé, car ils doivent partir dans un autre service ou une autre ville et parfois sur une nouvelle mission. Ensuite pour ceux qui restent, ils se demandent à quand le prochain départ ? Qui sera concerné ?

Les réductions d'effectifs et les efforts d'adaptation des agents consentis depuis 20 ans n'ont jamais été et ne sont toujours pas reconnus.

Quelles compensations ont reçu les agents pour tous ces efforts ? Aucune.

Nous ne sommes pas pour le boycott, mais nous ne participerons au débat ce jour.

Nous vous remercions de votre attention

Les élus      Corine COLLET titulaire    Yohann WAELES suppléant    Emmanuel PENET expert